

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 28 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">22</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	22		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	22						
Date de la convocation : 09 février 2024	Présents : Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Flore COUTURE.							
Date d'affichage : 09 février 2024	Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND.							
Vote : Pour : 22	Absent : Alain BARRES.							
Contre : 0								
Abstention : 0	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Rénovation énergétique et réhabilitation de l'Hôtel de Ville – Tranche 2

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024 – SUBSTITUTION ET CONFIRMATION

Vu l'annulation du dossier Fond Cantal Solidaire 2023 « Rénovation du cœur de ville – tranche 3 Place de l'Hôtel de Ville »

Monsieur le Maire rappelle l'important programme de rénovation énergétique, mise en accessibilité et réhabilitation de l'Hôtel de Ville, avec plus d'un million d'euros en cours d'investissement.

Il est nécessaire de finaliser ces travaux avec une tranche 2 concernant des bureaux supplémentaires au rez-de-chaussée, la rénovation des bureaux du premier étage de l'aile nord, du hall et la création d'un nouveau local d'archives.

RF Préfecture du Cantal Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/03/2024 015-200071702-DE_015_2024-DE

Les travaux prévus sont les suivants :

- Rénovation du système de chauffage pour un meilleur pilotage et une baisse des consommations d'énergie
- Installation de pompes à chaleur pour chauffage et climatisation raisonnée
- Réfection des peintures et des faux-plafonds
- Mise aux normes électriques

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DÉPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
PEINTURES BUREAUX ET HALL AILE NORD	24 915,46 €	DETR 2024	40,0%	27 155,72 €
GROS ŒUVRE ARCHIVES	2 874,87 €	FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024	10,0%	6 788,93 €
ELECTRICITE BUREAUX 1ER ETAGE AILE NORD	1 680,19 €			
ELECTRICITE LOCAL ARCHIVES	1 286,38 €			
PLATRERIE-PEINTURE LOCAL ARCHIVES	2 508,93 €			
PORTES LOCAL ARCHIVES	5 440,00 €			
RENOVATION ENERGETIQUE BUREAUX RDC	9 851,03 €			
RENOVATION ENERGETIQUE BUREAUX 1er ETAGE AILE NORD	14 432,44 €			
MAITRISE D'ŒUVRE	4 900,00 €			
TOTAL HT	67 889,30 €	TOTAL	50%	33 944,65 €
TOTAL TTC	81 467,16 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **CONFIRME LA DEMANDE** de subvention de 6 788.93 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024 en substitution du dossier « Rénovation du cœur de ville : tranche 3 Place de l'Hôtel de Ville »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr



RF

Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

015-200071702-DE_015_2024-DE